

Date de dépôt: 20 mai 2008

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Christian Brunier : Pour que les EMS gèrent en transparence leur taux d'absentéisme

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 22 avril 2008, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Le Département de l'économie et de la santé a élaboré une note concernant la pétition 1600 : « Pour des subventions garantissant les postes et les prestations, nos conditions de travail et de salaire ! ».

Dans ce document, le département précise : « Le taux d'absentéisme annuel des EMS est inconnu. »

Il est étonnant qu'une institution gérant les horaires de ses collaboratrices et collaborateurs ne puisse être en mesure de communiquer le taux d'absentéisme de son personnel.

Ceci est particulièrement inquiétant lorsque nous apprenons que le dernier taux d'absentéisme connu, datant de 2001, était de 11 %, ce qui est considérable. On estime d'ailleurs qu'à plus de 6 %, une entreprise ou institution doit se soucier fortement d'un tel indicateur, révélateur bien souvent, d'un état de crise.

Ma question est donc la suivante : Le Conseil d'Etat va-t-il exiger que chaque EMS gère sérieusement son absentéisme et le communique en toute transparence ? Merci d'avance de votre réponse.

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat a exigé que chaque EMS gère son absentéisme de la manière suivante : les comptes 2007 de chaque EMS seront conformes aux normes SWISS GAAP RPC¹. Avec la présentation des comptes (bilan, compte de résultat, tableau de financement, tableau de variation du capital), un rapport de performance devra obligatoirement être fourni dès les comptes 2008, présentant plusieurs indicateurs, dont celui de l'absentéisme du personnel.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le vice-président :
David Hiler

¹ Recommandations relatives à la présentation des comptes